



Bulletin hydrologique Bassin Tarn - Sor

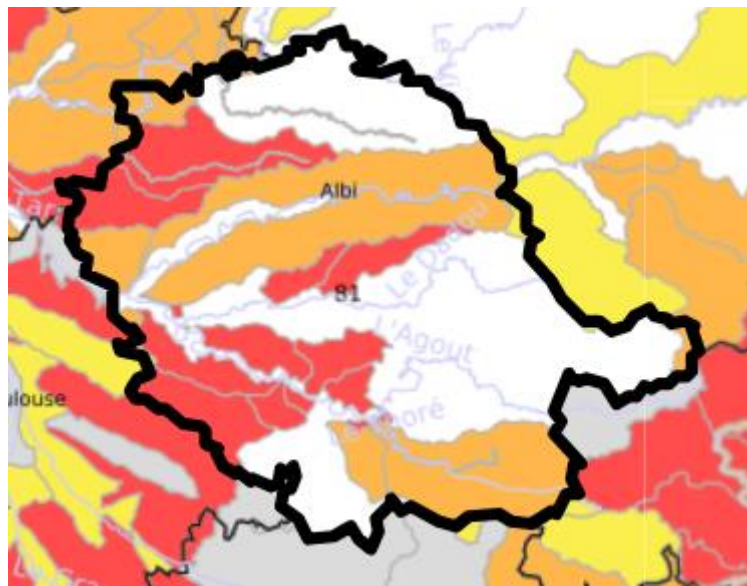


Limitations de prélèvements :

Zone d'alerte	Restriction
Agros	maintien du niveau 3 (100%)
Ardial (En Guibaud)	maintien du niveau 3 (100%)
Assou	maintien du niveau 3 (100%)
Bagas	maintien du niveau 3 (100%)
Bernazobre	maintien du niveau 2 (50%)
Dourdou	maintien du niveau 2 (50%)
Rance	maintien du niveau 1 (30%)
Girou	maintien du niveau 3 (100%)
Tescou non réalimenté	maintien du niveau 3 (100%)
Affluents de l'Agout en aval du Thoré à la confluence avec le Tarn en excluant le Thoré, le Sor, le Bagas, l'Ardial (En Guibaud) et le Dadou	maintien niveau 3 (100%)
Affluents du Tarn moyen du Rance à la confluence avec l'Agout	maintien du niveau 2 (50%)
Affluents du Tarn aval de l'Agout à la confluence avec la Garonne en excluant l'Agout et le Tescou	maintien du niveau 2 (50%)
La Vère de sa source à Fourogue et tous les affluents de la Vère	maintien du niveau 3 (100%)
Affluents rive droite du Tarn médian	maintien du niveau 1 (30%)
: Le Thoré amont de sa source à la confluence avec l'Arn et tous les affluents du Thoré et l'Arn et ses affluents de sa source aux Saints-Peyres	maintien du niveau 2 (50%)
Petits affluents de l'Aveyron	maintien du niveau 2 (50%)

[Cliquer ici](#) pour consulter le détail des arrêtés

Carte Propluvia



Taux de remplissage :

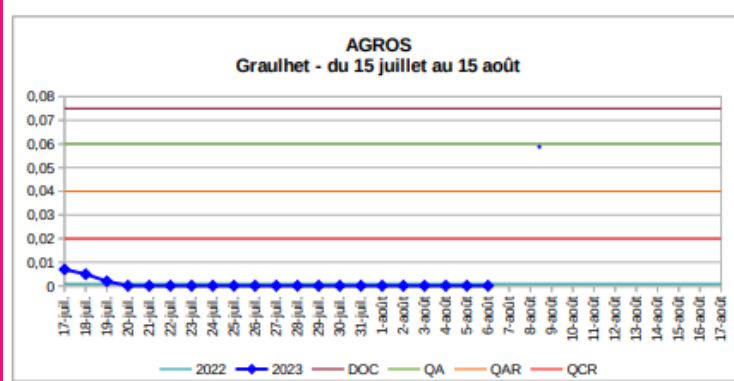
	Bassin Tarn				
	Rassisse (Dadou)	Bancalié (Dadou)	Cammazes (Sor)	Saints-Peyres (Agout)	Thérondel (Tescou)
7 août 2023	92 %	71 %	81 %	80 %	56%
	10.4 Mm ³	7.8 Mm ³	15.3 Mm ³	27 Mm ³	0.45 Mm ³
24 juillet 2023	98 %	73 %	87 %	92 %	70 %

État des lâchers pour le soutien d'étiage :

bassin versant	barrages (cours d'eau)	lâchers précédents	lâchers actuels
Bassin versant du Tarn	Saints-Peyres (Agout)	4 m ³ /s	5m ³ /s
	Rassisse (Dadou)	0.5 m ³ /s	0.5m ³ /s
	Bancalié (Dadou)	Pas de lâchers	
	Cammazes (Sor)		Lâchers en cours
	Thérondel (Tescou)	60l/s	80l/s depuis le 07/08 à 14h30

Détail de l'hydrologie des cours d'eau et des restrictions :

- **Agros** : les débits enregistrés à la station de Graulhet sont de 0L/s pour un débit de crise à 20L/sc.



DOC = 0,075 m³/s
 QA = 0,06 m³/s
 QAR = 0,04 m³/s
 DCR = 0,02 m³/s

Valeur au 06/08/23 : 0,00 m³/s

Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.

Ces données de débits sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- **Tescou non réalimenté** : Mesure effectuée sur le Tescou non réalimenté en amont de la confluence avec le Tescounet : 17/07 : 3l/s (QCR =20L/sc)

Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires

- **Affluents de l'Agout aval du Thoré à la confluence avec le Tarn en excluant le Thoré, le Sor, le Bagas, l'Ardial et le Dadou** : 1 constat en assec : le lac d'Assou à Fiac

Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires

- **Affluents du Tarn moyen du Rance à la confluence avec l'Agout** : 50 % des points en écoulement visible faible : La Saudronne à Lagrave

Maintien du niveau 2

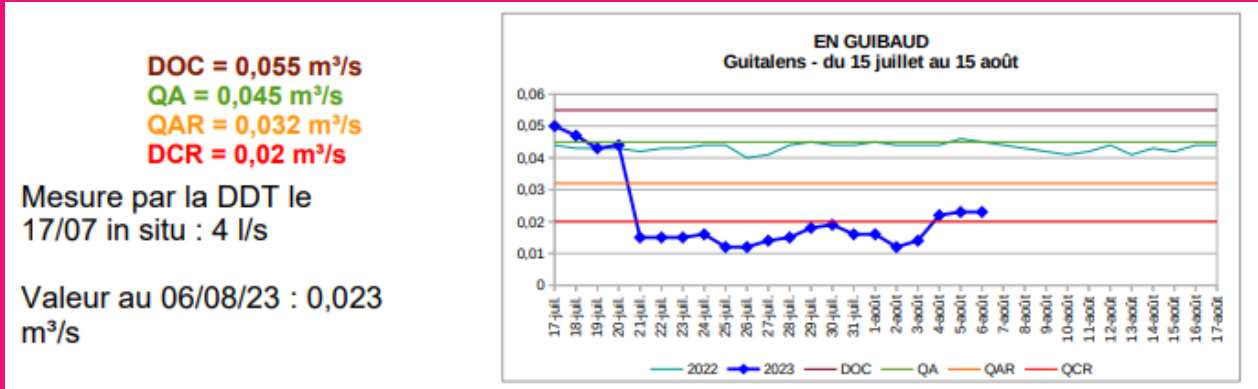
- **La Vère non-réalimentée et ses affluents, les affluents du cours d'eau réalimenté** : 1 constat en écoulement non visible : le Rô oriental à Castelnaud-de-Montmirail

Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires

- **Affluents du Tarn aval de l'Agout à la confluence avec la Garonne en excluant l'Agout et le Tescou** (DDT 82 pilote)

Maintien du niveau 2

- **En Guibaud** : les débits relevés par la DDT sont de 23l/s, en dessous du débit de crise (32 L/s).

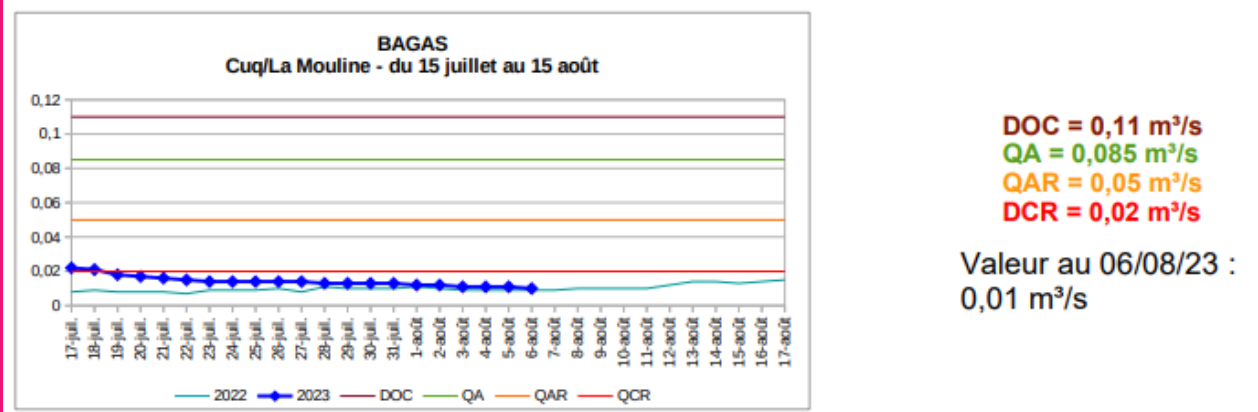


Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.

Ces données de débit sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- **Bagas** : les débits enregistrés à la station de Cuq/La Mouline sont de 10l/s, en dessous du débit d'alerte (20l/s).

Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.

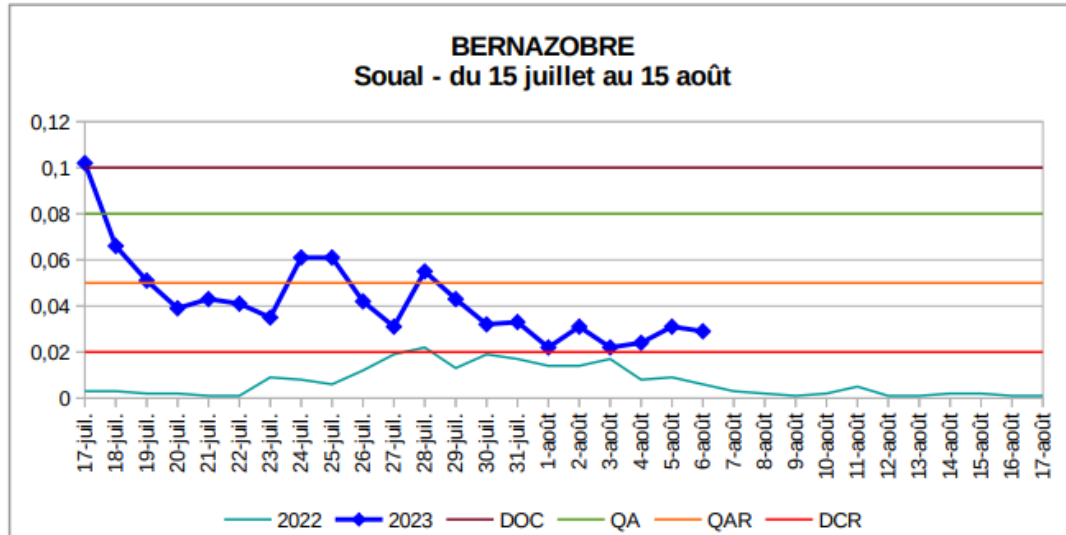


Ces données de débit sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- **Bernazobre** : les débits relevés sont de 29l/s, en dessous du débit d’alerte renforcé (50 L/s).



Bernazobre – (Soual)



Valeur au 06/08/23 : 0,029 m³/s

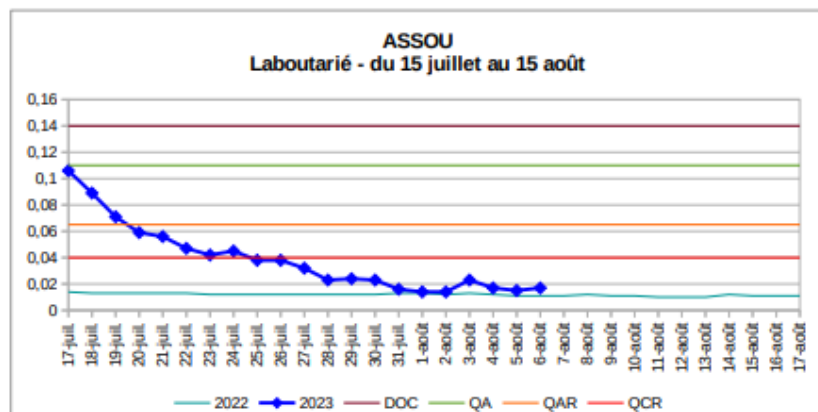
DOC = 0,1 m³/s QA = 0,08 m³/s QAR = 0,05 m³/s DCR = 0,02 m³/s

Maintien du niveau 2

- **Assou** : les débits enregistrés à la station de Laboutarié sont de 17l/s pour un débit de crise de 40l/s.

DOC = 0,14 m³/s
QA = 0,11 m³/s
QAR = 0,065 m³/s
DCR = 0,04 m³/s

Valeur au 06/08/23 :
0,017 m³/s



Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.

Ces données de débits sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- **Le Thoré amont de sa source à la confluence avec l'Arn et tous les affluents du Thoré et l'Arn et ses affluents de sa source aux Saints-Peyres** : 2 constats consécutifs en écoulement visible faible
Maintien du niveau 2

* **Lexique**

- **DOE (Débit Objectif d'Étiage)** : valeur de débit mesuré sur un point nodal :
 - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ;
 - qui doit en conséquence être garanti chaque année pendant l'étiage, avec les tolérances définies ci-dessous :
 - Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN 10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN 10 > 0,8 DOE).

Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.

→ **DOC (Débit Objectif Complémentaire)** : équivalent à un DOE sur les stations de suivi complémentaires des points nodaux

→ **Débit seuil** : équivalent à un DOE sur certains petits bassins versants

- **QA (Débit d'Alerte)** : c'est le premier seuil d'alerte, à partir duquel sont prises les premières mesures de restriction ; il est défini en général comme étant égal à 80 % du DOE.
- **QAR (Débit d'Alerte Renforcé)** : il s'agit du seuil de renforcement des mesures de restriction. Le débit d'alerte renforcé peut correspondre au tiers inférieur entre le DOE et le DCR [$DCR + 1/3 (DOE - DCR)$] ou être différent afin d'assurer la cohérence des seuils et des mesures prises de l'amont à l'aval de l'axe et garantir un écart suffisant entre les seuils d'un même point.
- **DCR (Débit de Crise)** : c'est le débit de référence au-dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaites.



**Anne-Charlotte Pommier-Petit, Coline GILLET et
Quentin VIGUIER**

avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau
Adour-Garonne et du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION